

respectueusement aux députés que la majoration des pensions d'invalidité coûtera 22 millions de dollars par an aux contribuables canadiens, et la majoration des allocations d'anciens combattants 21 millions de dollars par an. Au total, les contribuables canadiens versent, avec juste raison, au moins 50 millions aux anciens combattants. Sans doute aurait-il dû en être ainsi depuis longtemps. Nous aurions aimé que cela se produisît plus tôt. Sachant ce qui nous reste à faire, nous devons quand même garder deux points à l'esprit. Tout d'abord, il ne faut pas oublier que les anciens combattants sont au premier plan de nos préoccupations et ensuite, nous devons évaluer le montant que le contribuable peut verser pour assurer leur bien-être auquel le bill à l'étude ne manquera pas de contribuer.

• (8.20 p.m.)

Il me semble, monsieur l'Orateur, que les députés de l'opposition cherchent à se donner une contenance lorsqu'ils s'efforcent de critiquer ce projet de loi. J'ai été très impressionné par le cas des invalides à 100 p. 100 tels que les paraplégiques, comme l'a mentionné cet après-midi l'un des députés de l'opposition.

Je me souviens très bien du jeune homme qui avait été blessé en Corée. Physiquement ce n'était qu'une ruine. A nos réunions, il s'est assis près de moi. Je lui ai donné une tasse de café que j'ai dû lui faire boire car il en était incapable. On ne saurait trop compatir à une telle misère. Voilà un jeune homme qui a tout donné à son pays. Comment pourrait-on l'indemniser en argent? Si on lui offrait un million, le prendrait-il? Il n'y a certainement pas un député à la Chambre qui changerait de place avec ce garçon pour un million. Naturellement, nous ne pouvons pas le lui donner, quoi qu'il en soit. Donc, à mon avis, nous devons établir un montant raisonnable dans le cas de ces personnes qui sont complètement invalides. Ce doit être une somme qui leur permette de se nourrir, de se payer le meilleur logement possible, une voiture et toutes les commodités. Grâce à ce projet de loi que présente le ministre des Affaires des anciens combattants, je suis sûr qu'ils seront en mesure de se les procurer.

Après tout, ces anciens combattants recevront une augmentation de 10 p. 100 de leur pension de base et il a été proposé de leur donner un supplément de \$800 à \$2,400 par année en cas de besoin. Je pense que c'est très sage. J'ai étudié le bill attentivement. Je me réjouis de ce qu'on a dit du comité et de ce que des anciens combattants représentant diverses associations aient témoigné devant le comité qui s'est réuni pendant bien des jours et, en fait, bien des semaines. Comme on l'a dit, ils sont devenus nos pairs. Comme les membres du comité, ils ont, à mon avis, fait un excellent travail. Bien que nous ayons tous conscience qu'on ne peut être trop généreux envers un ancien combattant, néanmoins, par suite des augmentations que propose le bill C-203, et tout comme les autres anciens combattants du Canada sans doute, je conviens avec le rédacteur en chef de la revue de la Légion royale canadienne que cette mesure législative constitue un grand pas en avant.

**M. Marshall:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler à mon honorable ami qui a mentionné que les anciens combattants allemands ne reçoivent que 30 p. 100 de ce que les Canadiens touchent, qu'ils ne méritent même pas

.03 p. 100 à cause des épreuves pénibles infligées à bien des gens et du génocide de six millions de personnes...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas là un rappel au Règlement; cela fait partie du débat.

**M. J. Chester MacRae (York-Sunbury):** Monsieur l'Orateur, je voudrais participer brièvement au débat à cause de son importance pour moi et pour les anciens combattants canadiens. C'est avec grand plaisir que j'ai constaté que le bill C-203 serait le premier sujet d'étude de la Chambre à la reprise de ses travaux. Tout comme notre distingué collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je déplore qu'il ait fallu tant de temps pour présenter cette mesure législative à la Chambre. Je ne crois pas que ce retard soit entièrement imputable au ministre. Il aurait été très heureux, je pense, de déposer la mesure beaucoup plus tôt.

Le comité des affaires des anciens combattants de la Chambre des communes a fait du très bon travail. J'en ai été membre pendant environ 13 ans. Ce comité, qui a étudié la mesure pendant 16 mois, a été particulièrement efficace et avait un président très compétent. Nous avons, je crois, bien travaillé ensemble. Mais, il y a déjà 16 mois que nous avons commencé notre étude du rapport du comité Woods. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit, tout comme d'autres députés, je crois, que l'augmentation de 10 p. 100 qui prendra effet le 1<sup>er</sup> avril devrait être rétroactive. Le gouvernement devrait, d'une façon ou d'une autre, trouver les fonds permettant de rendre ce versement à nos anciens combattants rétroactif à octobre dernier ou, encore mieux, à une année entière.

L'article 1A du bill m'intéresse particulièrement. Il dit:

Les dispositions de la présente loi doivent être libéralement interprétées afin qu'il puisse être satisfait à l'obligation reconnue du peuple canadien et du gouvernement du Canada d'indemniser les membres des forces qui sont devenus invalides ou sont décédés par suite de service militaire, ainsi que les personnes à leur charge.

Il y a ensuite cette phrase dans les notes explicatives:

Cette modification a pour objet de préciser...

C'est-à-dire au Parlement, au gouvernement du Canada et à la Commission des pensions.

...l'objet de la loi sur les pensions et de guider les personnes chargées de son administration.

Je trouve l'article très bien rédigé. J'ai constaté avec intérêt que les articles 57 et 58 de la Partie IV du bill visent particulièrement les anciens combattants de Hong Kong. Il y a longtemps que nous promettons à ces hommes une aide et une attention spéciales. Ceux qui ont été détenus dans les camps japonais ont eu un service militaire beaucoup plus pénible que celui que nous tous avons pu faire à la première ou à la deuxième guerre mondiale. On a dit que la civilisation n'était qu'un vernis. Cela était particulièrement vrai dans l'Allemagne d'Hitler entre 1932 et 1945, où régnait peut-être la pire tyrannie que le monde ait connue. Le génocide de six millions de Juifs est peut-être l'un des plus terribles chapitres de l'histoire de l'humanité. La civilisation ne semble aussi qu'une mince couche de vernis si l'on songe à la façon dont les Japonais ont traité les Chinois, les Australiens, les prisonniers néo-zélandais, américains et canadiens. Il n'y a presque rien de comparable dans l'histoire.